



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Sommation

La Police municipale de Bagnes somme le propriétaire du Motocycle Pony – VS14688 – TS-CH7533 – stationné à la fourrière municipale, de l'évacuer au plus tard pour le **13.10.2017**.

Passé ce délai, le véhicule sera amené sur une place de dépôt adéquate et le propriétaire sera censé l'avoir abandonné, conformément à l'article 729 du Code Civil Suisse, et à l'article 2 de l'arrêté cantonal du 15 septembre 1976 concernant l'élimination des véhicules hors d'usage.

Bagnes, le **15. septembre 2017**

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service communal de police